



ASSEMBLEA DI  
CORSICA

## **RESUCONTU IN EXTENSO 2025 COMPTE RENDU IN EXTENSO 2025**



**MANDATURA 2021-2028 / MANDATURE 2021-2028**



**5<sup>ta</sup> SESSIONE STRAURDINARIA ASSEMBLEA di CORSICA  
18 è 19 di DICEMBRE di u 2025**

**5<sup>ème</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE ASSEMBLEE DE CORSE  
18 et 19 DECEMBRE 2025**

**2<sup>da</sup> ghjurnata / 2<sup>ème</sup> journée**



**5<sup>TA</sup> SESSIONE STRAURDINARIA DI U 2025**  
**RIUNIONE DI I 18 è 19 di DICEMBRE DI U 2025**  
**5<sup>ÈME</sup> SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2025**  
**RÉUNION DES 18 et 19 DECEMBRE 2025**

**SUNTA di u VENNERI u 19 di DICEMBRE di u 2025**  
**SOMMAIRE du VENDREDI 19 DECEMBRE 2025**

|                                                                                                                                                             |    |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <b>Reprise de la séance à 11 h 00</b>                                                                                                                       |    |
| Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS, présentation organisation des travaux                                                                        | 7  |
| M. le Président Gilles SIMEONI, organisation des travaux                                                                                                    | 7  |
| <b>Présidence : Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse</b>                                                                          |    |
| <b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE</u></b>                                                                                            |    |
| <b>Présentation générale des rapports N° 388, 389, 390, 386, 387, 384, 385, 381, 382, 383 par M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil exécutif de Corse</b> | 10 |
| <b>Vote de l'urgence</b>                                                                                                                                    | 24 |
| <b><i>Prise(s) de parole :</i></b>                                                                                                                          |    |
| M. Charles VOGLIMACCI                                                                                                                                       | 25 |
| M. Don Joseph LUCCIONI                                                                                                                                      | 26 |
| M. le Président Gilles SIMEONI, en réponse aux intervenants                                                                                                 | 28 |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|
| <p><b>Raportu n° 388 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di u portu di cummerciu di Bastia.</b><br/> <b>Rapport n° 388 :</b> Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public du port de commerce de Bastia.</p> <p><b>VOTE urgence</b><br/> <b>VOTE RAPPORT</b></p>                                                                      | <p>30<br/>30</p>        |
| <p><b>Raportu n° 389 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aeruportu di Figari Sud Corsica.</b><br/> <b>Rapport n° 389 :</b> Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport de Figari Sud Corse.</p> <p><b>VOTE urgence</b><br/> Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la CDENATE/CFF<br/> <b>VOTE RAPPORT</b></p>            | <p>30<br/>30<br/>30</p> |
| <p><b>Raportu n° 390 : Scelta di di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aeruportu di Calvi Santa Catalina.</b><br/> <b>Rapport n° 390 :</b> Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine.</p> <p><b>VOTE urgence</b><br/> Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la CDENATE/CFF<br/> <b>VOTE RAPPORT</b></p> | <p>31<br/>31<br/>31</p> |
| <p><b>Raportu n° 386 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aeruportu di Bastia-Poretta.</b><br/> <b>Rapport n° 386 :</b> Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport Bastia-Poretta.</p> <p><b>VOTE urgence</b><br/> Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la CDENATE/CFF<br/> <b>VOTE RAPPORT</b></p>                     | <p>31<br/>31<br/>31</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |                               |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------|
| <p><b>Raportu n° 387 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aeruportu d'Ajacciu Napulione Bonaparte.</b></p> <p><b>Rapport n° 387 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte.</b></p> <p><b>VOTE urgence</b></p> <p>Mme Nadine NIVAGGIONI, avis de la CDENATE/CFF</p> <p><b>VOTE RAPPORT</b></p>                                                                                                                                                                                                                                      | <p>32</p> <p>32</p> <p>32</p> |
| <p><b><u>RAPORTI DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA</u></b><br/><b><u>/ RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE</u></b></p> <p><b>Raportu n° 395 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione urganiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica.</b></p> <p><b>Rapport n° 395 : Modification de la composition des commissions organiques et thématiques de l'Assemblée de Corse.</b></p> <p>Présentation du rapport par Mme Nadine NIVAGGIONI, en remplacement de la Présidente MAUPERTUIS</p> <p><b>VOTE RAPPORT</b></p> <p><i>La présidence de l'Assemblée de Corse est assurée par Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS</i></p> | <p>33</p> <p>33</p>           |
| <p><b><u>AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE (SUITE)</u></b></p> <p><b>Raportu n° 384 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di u portu di cummerciu di Bastia.</b></p> <p><b>Rapport n° 384 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation du port de commerce de Bastia.</b></p> <p><b>VOTE urgence</b></p> <p>Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la CDENATE/CFF</p> <p><b>VOTE RAPPORT</b></p>                                                                                                                        | <p>34</p> <p>34</p> <p>34</p> |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                            |    |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| <p><b>Raportu n° 385 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroporto di Figari Sud Corsica.</b></p> <p><b>Rapport n° 385 :</b> Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Figari Sud Corse.</p>                  |    |
| <p><b>VOTE urgence</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 35 |
| <p>Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la CDENATE/CFF</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 35 |
| <p><b>VOTE RAPPORT</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 35 |
| <p><b>Raportu n° 381 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroporto di Calvi Santa Catalina.</b></p> <p><b>Rapport n° 381 :</b> Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine.</p>          |    |
| <p><b>VOTE urgence</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 35 |
| <p>Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la CDENATE/CFF</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 35 |
| <p><b>VOTE RAPPORT</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 35 |
| <p><b>Raportu n° 382 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroporto di Bastia-Poretta.</b></p> <p><b>Rapport n° 382 :</b> Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Bastia-Poretta.</p>                        |    |
| <p><b>VOTE urgence</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 36 |
| <p>Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la CDENATE/CFF</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                | 36 |
| <p><b>VOTE RAPPORT</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 36 |
| <p><b>Raportu n° 383 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroporto d'Ajacciu Napulione Bonaparte.</b></p> <p><b>Rapport n° 383 :</b> Approbation du protocole de fin de contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte.</p> |    |
| <p><b>VOTE urgence</b></p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 | 36 |

|                                                                                                                                                         |    |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----|
| Mme la Présidente MAUPERTUIS, Avis de la CDENATE/CFF                                                                                                    | 37 |
| <b>VOTE RAPPORT</b>                                                                                                                                     | 37 |
| <br><b><u>MUZIONE / MOTIONS</u></b>                                                                                                                     |    |
| <b>Motion n° 2025/E5/028 déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Pour une continuité territoriale préservée,</b> |    |
| Présentation de la motion par M. Joseph SAVELLI au nom du groupe Fà populu inseme.                                                                      | 38 |
| M. Jean-Félix ACQUAVIVA, avis du Conseil exécutif                                                                                                       | 11 |
| <b>VOTE MOTION</b>                                                                                                                                      | 44 |
| Mme la Présidente MAUPERTUIS                                                                                                                            | 44 |
| <br><b>La séance est levée à 12 h 45.</b>                                                                                                               |    |

**La séance est reprise à 11 h 05 sous la présidence de Mme Marie-Antoinette MAUPERTUIS, Présidente de l'Assemblée de Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

La séance est reprise.

L'exécutif, quel rapport il souhaite voir passer en premier ? Parce que, comme vous le savez, sur les rapports 388, 389, 390, 386 et 387 relatifs au choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public pour les ports et les aéroports, pour tous ces rapports, il y a des déports, nous sommes nombreux à devoir nous déporter, et moi-même, membre du conseil d'administration du nouvel établissement public, je devrais sortir.

Par contre, pour les autres, je demande la vérification, il n'y a pas de problème ? Tout le monde peut rester. Bien. Donc, on va voir ce qu'il en est et si je dois sortir tout de suite, et je vous informe que Madame Nivaggioni, la vice-présidente, me remplacera puisqu'elle est autorisée à siéger.

Donc je fais juste une vérification, parce que vous savez que, en matière de quorum, là, il faut être précis.

Serena Battistini est là.

Didier Bicchieray a donné sa procuration à Paule Casanova,

Vanina Borromei a donné sa procuration à Charlie Voglimacci,

Branca Marie-Claude est présente,

Paul-Jo Caitucoli est présent,

Françoise Campana a donné sa procuration à Anna Maria Colombani,

Paule Casanova est là,

Marie Hélène Casanova Servas est là,

Anna Maria Colombani est là,

Frédérique Densari est là,

Santa Duval est là,

Muriel Fagni est là,

Petr'Antò Filippi entre,

Francisci Lisa est là,

Ghionga Pierre, il faut l'appeler, s'il vous plaît, il était présent à la commission de lutte contre les dérives mafieuses. Je continue.

Vanina Lebomin a donné sa procuration à Marie-Thérèse Mariotti,

Ghjuvan Santu le Mao est là,

Jean-Jacques Lucchini a donné sa procuration à François Sorba,

Don Jo Luccioni... Alors, je ne comprends pas pourquoi Jean-Jacques Lucchini a donné sa procuration, il est là, je l'ai vu tout à l'heure. Mais alors, s'il est là, il faut qu'il vienne siéger. Il y a quelqu'un qui peut le contacter ? Merci.

Donc, nous recherchons, pas encore désespérément, mais bientôt Pierre Ghionga et Jean-Jacques Lucchini.

Antonia Luciani donne sa procuration à Frédérique Densari,  
Sandra Marchetti est là,  
Marie-Thérèse Mariotti est là,  
Georges Mela est là,  
Nadine Nivaggioni est là,  
Chantal Pédinielli a donné sa procuration à Annette,  
Antoine Peraldi est là,  
Annette Pieri est là,  
Véronique Pietri est présente,  
Juliette Ponzevera a donné sa procuration à Élisabeth Tramoni,  
Jean-Noël Profizi, ghjè quì,  
Joseph Savelli ghjè quì,  
Jean-Louis Seatelli a donné sa procuration à Georges Mela,  
Françoise Sorba est là,  
Julia Tiberi n'est pas là,  
Elisa Tramoni est là,  
Charles Voglimacci est là.

Donc Pierre Ghionga s'est installé et je vois qu'Antonia est là, et Jean-Jacques Lucchini, il est là.

Bien, alors le quorum est atteint.

Donc, Monsieur le Président, dites-moi quel rapport vous souhaitez passer, parce que comme ça, moi je sors ou pas en fonction.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

C'est lequel qui vous fait sortir ?

(Rires).

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Le premier, tout de suite, il y en a 4 qui me font sortir, généralement, c'est de mes gonds, mais là... mais je pars volontiers.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Alors d'après ce qu'on me dit, c'est contre intuitif, mais normalement il y a les protocoles de sortie de concession et ensuite les nouveaux contrats qui vont entrer en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier.



Donc moi je pensais logiquement qu'il fallait aborder d'abord les sorties de concessions avant de passer aux nouveaux contrats. On me dit que l'ordre juridique c'est normalement d'aborder les nouveaux contrats avant de parler des sorties de concessions.

Donc théoriquement, on aborde les contrats futurs qui rentreront en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier, d'abord.

Donc contrats de concession des ports et aéroports, ensuite sorties des concessions Aéroports. Mais je vais faire une présentation unique des 2 catégories de contrats puisqu'il y a une logique d'ensemble et ensuite on votera de façon séparée dans l'ordre que je viens d'énoncer, si vous en êtes d'accord.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Oui, enfin, moi je ne trouvais pas que c'était contre intuitif, mais vous êtes avocat, moi pas.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Nous n'avons pas les mêmes intuitions.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Non, non, pas du tout, ni la même rationalité, ni le même fuseau horaire, ça fait 55 ans qu'on le sait...

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Ni le même sexe d'ailleurs, je ne sais pas si vous avez remarqué...

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

N'est-ce pas ? Oui, tout à fait.

Voilà donc, eh bien, je vais vous quitter et je constate aussi qu'en fait, vous ne me faisiez aucune faveur. En fait, je constate que tout ça, c'était du bluff, bien sûr. Alors, fortement déçue, je m'en vais. Je vous laisse sous l'autorité de Madame Nivaggioni, è vogu a piglià un caffè.

*Mme Nadine NIVAGGIONI, Vice-Présidente de l'Assemblée de Corse, préside la séance.*

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE****Présentation générale des rapport N° 381 à 390****M. le Président Gilles SIMEONI**

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les membres élus de l'Assemblée de Corse, Mesdames et Messieurs du Conseil exécutif, donc de façon aussi synthétique que possible, la présentation de ces 2 catégories de contrats.

Je rappelle que jusqu'à aujourd'hui, la Collectivité de Corse a délivré des concessions d'exploitation à la chambre de commerce et d'industrie de Corse, établissement public industriel et commercial de l'État, que ces contrats de concession portent sur les 4 plateformes aéroportuaires de Aïacciu, Bastia, Figari et Calvi pour les aéroports et le port de Bastia.

Ces 5 contrats de concession sont venus prendre la suite des contrats de concession qui avaient été initialement concédés par l'État. La propriété des ports et aéroports a été transférée à la Collectivité de Corse par la loi de 2002. Les contrats d'exploitation ont été ensuite transférés à la Collectivité territoriale de Corse. Ils étaient initialement d'une durée de 15 ans, ils ont été prolongés par avenant, notamment pour nous permettre de mener à bien la réforme du statut de l'actuelle CCI, appelée à devenir établissement public de la Collectivité de Corse.

Nous arrivons donc aujourd'hui à expiration des contrats de concession actuels, ils arrivent à expiration le 31 décembre 2025, les 4 contrats de concession sur les aéroports et le contrat de concession sur le port de Bastia. Les autres contrats de concession au bénéfice de la CCI arrivent à expiration à compter de 2027 et les années suivantes. Donc, nous devons statuer sur la situation de ces 5 contrats.

Deux catégories d'opérations et donc deux catégories de rapports. D'abord, les protocoles de sortie de concession puisqu'à la fin des contrats, il y a des opérations de comptes, opérations et partages à faire entre l'autorité concédante et l'autorité concessionnaire. En gros, on sort du contrat, il vient à expiration, chaque partie reprend normalement ses actifs et ses dettes, nous verrons selon quelles modalités.

Et puis, deuxième catégorie de contrats, dès lors que les contrats de concession actuels arrivent à expiration, quels seront les nouveaux contrats qui rentreront en vigueur et qui régleront les rapports entre l'autorité concédante, Collectivité de Corse et le nouvel établissement public à compter du 1<sup>er</sup> janvier,

puisque la CCI, vous le savez, va disparaître à compter du 31 décembre 2025 pour laisser la place au nouvel établissement public industriel et commercial de Corse.

Donc une opération, plus exactement 5 opérations, 2 catégories d'opérations sur 5 sites qui sont extrêmement complexes au plan technique et qui, en plus, s'inscrivent dans un contexte de réforme institutionnelle puisque nous avons porté à bout de bras cette réforme de la CCI appelée à devenir établissement public de la Collectivité de Corse.

Ça a été un combat long qui est au croisement, je le rappelle, de 3 catégories d'enjeux essentiels. Le premier enjeu, c'est une réforme globale des CCI engagée en 2015, renforcée en 2018, qui conduit à la disparition des CCI de petite taille ou de taille moyenne, ça, c'est une évolution générale. Qu'a fait l'État ? Il a récupéré le bas de laine qu'avaient constitué les CCI en anticipant la crise budgétaire actuelle et il a décidé en gros de restructurer totalement le champ des chambres consulaires : disparition des petites CCI, disparition des petites chambres des métiers.

Ce qui veut dire concrètement que si cette réforme avait été appliquée en Corse, comme ça devait être la règle, eh bien la CCI de Corse et ses emplois, et la Chambre des métiers et ses emplois, mais non seulement les emplois, enjeu social, mais également les savoir-faire et l'utilité publique, tout cela aurait disparu en quasi-totalité.

Donc le premier enjeu, c'était par rapport à une réforme nationale, de sauver les chambres consulaires : la CCI de Corse, régionalisée depuis 2020, et la Chambre des métiers, régionalisée également.

Le deuxième enjeu, c'est celui corrélé à la gestion des ports et aéroports. Les contrats de concession, ceux qui sont en train d'expirer aujourd'hui, ont été placés dans un contexte économique qui n'est pas celui de 2025. Lorsque le contrat de concession a été passé, la CCI a été le seul opérateur à se positionner. Depuis 15 ans, les modes de gestion des ports et aéroports, partout en Europe, ont évolué de façon très significative, à tel point, vous le savez, qu'aujourd'hui, eh bien, il y a une concurrence féroce entre grands opérateurs pour gérer les ports et les aéroports. Et que si on était resté dans une logique de mise en concurrence, il y a fort à parier que des opérateurs extérieurs à l'île, des grands groupes type Vinci, Eiffage ou d'autres, eh bien, se seraient positionnés sur la gestion des ports et aéroports.

J'en veux pour preuve ce qui s'est passé sur le continent où des CCI d'une taille plus importante que la nôtre, eh bien, étaient historiquement les opérateurs qui géraient les contrats de concession et on a vu soit des opérateurs privés venir remporter des contrats, soit même, par exemple, dans le Nord, il y

avait une CCI qui gérait les ports et aéroports, elle a eu affaire à une concurrence d'une CCI du Sud de la France qui s'est alliée à un grand groupe international et qui a remporté le marché.

Donc, dans ce schéma théorique, vous auriez pu avoir un appel à concurrence avec la CCI de Corse qui se positionne, mais qui a pour concurrent, par exemple, un grand groupe international seul ou même un grand groupe international adossé à une CCI du continent.

Donc nous, quand je dis « nous », c'est le Conseil exécutif, mais c'est aussi l'Assemblée de Corse, on a cherché à faire primer un principe politique qui est un principe politique majeur, celui de la gestion publique des infrastructures portuaires et aéroportuaires, pour toutes les raisons que vous connaissez : un territoire insulaire doit avoir la maîtrise de ses ports et de ses aéroports, a fortiori lorsqu'il est très dépendant du tourisme comme le nôtre d'un point de vue de l'activité économique, et très dépendant des importations pour l'instant, même si on travaille à réduire la dépendance en ce qui concerne les activités portuaires. Donc ça, c'était le deuxième enjeu majeur, gestion publique des ports et des aéroports.

Le troisième enjeu, c'était, si on engageait cette réforme, de s'en servir aussi pour aller vers une gestion plus stratégique et plus efficiente de nos ports et aéroports. Jusqu'à aujourd'hui, nous avons eu une autorité concédante qui travaille sur la vision des infrastructures, un opérateur, la CCI qui a fait la démonstration de son savoir-faire et qui a accumulé des compétences irremplaçables dans la gestion des ports et des aéroports. Mais on était, vous le savez, aussi dans une application des contrats de concession qui n'allaient pas jusqu'à une vision stratégique partagée. Et il pouvait même y avoir quelquefois des différences d'appréciations importantes entre une autorité concédante qui est censée fixer le cadre stratégique du développement des ports et aéroports et un exploitant qui a lui sa propre logique d'exploitant, et c'est normal, et qui vise notamment à prioriser, eh bien, l'augmentation du trafic, le développement des infrastructures, etc.

Donc, le troisième enjeu de la réforme que nous avons pensé ensemble, c'était aussi d'aller vers une intégration stratégique beaucoup plus poussée entre la vision stratégique d'un côté et la mise en opérationnelle de l'autre. C'est la troisième catégorie d'enjeux avec une incertitude et un risque.

L'incertitude, c'est celle qui a duré pendant des années, le principe de cette évolution a été entériné par la loi PACTE, article 43, qui met un texte spécifique qui prévoit cette évolution pour la Corse. Sauf que, pour des raisons multiples sur lesquelles je ne reviens pas, eh bien, ce principe général, pendant des années, malgré les discussions entre la CCI, la Chambre des métiers, la

Collectivité de Corse, l'État et les gouvernements successifs, ce principe ne s'est pas concrétisé jusqu'aux épisodes que vous connaissez : réfléchir à un instrument de substitution qui soit le SMO, prévu pour être adopté, voté à l'Assemblée générale de la CCI ou évoqué à l'Assemblée générale de la CCI, le refus de l'État, le blocage général de l'île, logique de crise qui débouche sur un principe de nouvelle loi et une nouvelle loi qui va être travaillée sous la pression de l'urgence, bien sûr, nouvel avenant.

Quand même un sourire et un motif de fierté, c'est que ce principe que nous avons porté à bout de bras, ce principe de réforme avec la CCI, avec la Chambre de métiers, avec le soutien des organisations syndicales, des salariés, avec l'investissement majeur, et je tiens à le saluer, de l'administration de la Collectivité de Corse avec Michel Gaudeau-Pacini, ici présent, DGA, qui a joué un rôle déterminant, je vous remercie à nouveau avec vos équipes, nos AMO, et je les salue, et notamment EY et le cabinet Adaltys. Nous avons quand même réussi à construire cette réforme, mais surtout à la faire voter à l'unanimité dans le contexte politique que vous connaissez au plan français global, cette réforme a été votée à l'unanimité au Sénat et à l'Assemblée nationale.

Je pense vraiment que c'est parce que nous avons construit à la fois au plan politique, social et stratégique, cette convergence, et également parce que nous avons prolongé notre vision stratégique d'une dimension technique incontestable, que nous avons réussi avec le soutien aussi à des degrés différents d'un certain nombre de ministres et notamment, je tiens à le dire, de Madame Vautrin au lendemain de la crise, et bien sûr de François Rebsamen qui s'est impliqué personnellement, lui-aussi, à l'instar d'ailleurs de Madame Vautrin, dans la gestion et le suivi de ce dossier.

Vote le 15 juillet de la loi. Je me retourne vers les oppositions, vous dire aussi, par exemple, que si aujourd'hui vous avez été saisis dans l'urgence de ces rapports, c'est également parce que dans le contexte politique et budgétaire que l'on connaît en France, nous sommes par exemple toujours dans l'attente de la publication du décret en Conseil d'État qui doit venir prolonger la loi du 15 juillet. Donc, nous avons attendu parce que normalement, l'ordre juridique, c'est la loi, le règlement, les statuts et le règlement intérieur.

Aujourd'hui, nous avons la loi, nous n'avons pas encore le décret, mais nous devons avoir les statuts pour commencer le 1<sup>er</sup> janvier.

Nous les avons fait voter en novembre. Le décret n'est toujours pas intervenu. Nous allons aller bien sûr avec nos statuts, mais nous devons aussi aujourd'hui sortir des concessions et voter les nouveaux contrats.

Et donc, c'est dans ce contexte-là que s'inscrit notre débat d'aujourd'hui.

Les trois objectifs ont été atteints à travers la réforme. Je prends la métaphore de l'aviation, un long voyage, nous approchons de la piste d'atterrissage, le train d'atterrissage est sorti, la piste est là, maintenant il faut atterrir et aller à l'aérogare. Pour atterrir, il faut sortir des concessions, il faut mettre en œuvre le nouveau contrat.

Je signale aussi que dès lundi, nous aurons un conseil d'administration, par anticipation, puisque le nouvel établissement public ne sera créé officiellement que le 1<sup>er</sup> janvier. Donc, nous aurons un conseil d'administration par anticipation pour créer le cadre juridique qui rentrera en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier.

Donc j'insiste notamment auprès des élus de l'Assemblée de Corse qui sont membres du conseil d'administration, ils ne sont pas là, mais ils nous écoutent, il faut que tout le monde soit là, bien sûr. On a une réunion et puis on ira vers les nouveaux contrats.

Alors d'abord, vous parler de la situation rapidement. Je tiens aussi à dire que nous avons eu 2 réunions techniques en amont de la session d'aujourd'hui, en présence de l'administration et en présence de nos AMO. Ces 2 réunions techniques visaient notamment à aborder tout le volet budgétaire, juridique, financier et répondre aux questions. La première réunion en présence des présidents de groupes et présidents de commissions, et la deuxième réunion, dans le cadre d'une commission conjointe finances et développement économique.

Donc je pense que nous avons globalement fait le tour des questions techniques. Mais je voudrais quand même vous présenter rapidement, l'essentiel de ces 2 catégories de rapports.

D'abord, un point sur la santé financière de la CCI de Corse et des concessions qui arrivent à échéance. Un mot sur la structure budgétaire de la CCI. La structure budgétaire de la CCI, il y a d'un côté les activités de formation, de soutien aux entreprises, de présence sur le terrain. Ces activités, elles sont financées à titre principal par la taxe sur les frais de chambre. Cette taxe sur les frais de chambre, elle est prélevée dans tous les territoires dans lesquels il y a des CCI. Elle remonte vers la CCI France et CCI France met en place une péréquation qui est censée rééquilibrer entre les CCI riches et les CCI pauvres ou moins riches.

Nous avons, CCI de Corse, bénéficié de cette péréquation, en gros la CCI Corse prélève sur le territoire insulaire environ 1,5 million d'euros au titre de la taxe pour les frais de chambre et elle perçoit 4 millions d'euros par an. Donc il y a un différentiel de 2,5 millions d'euros qui est redistribué au titre de la péréquation nationale.

Le débat que nous avons eu pour dire que nous n'étions plus intégrés dans CCI France, avait une dimension budgétaire. Ce que nous disions, nous, c'est qu'à partir du moment où la loi a créé un établissement public qui n'est pas dans le réseau soumis à l'autorité de CCI France, nous n'avons pas à dépendre des arbitrages faits par CCI France pour la péréquation.

Donc nous, notre raisonnement, c'était le suivant, c'était de dire l'ensemble des taxes remontent à l'échelon central. Lorsqu'elles remontent, l'État prend la part de l'établissement public de Corse, calculé sur la moyenne des 3 dernières années, 4 millions d'euros, le rétrocède à la Collectivité de Corse et la Collectivité de Corse le donne à son établissement public. Ça, ça n'est pas prévu dans la loi de finances. Nous avons fait des amendements qui ont été portés par les parlementaires et qui étaient passés. Mais le Gouvernement s'y est opposé en disant : de toute façon, le système est imparfait, nous allons le retravailler, mais nous vous garantissons pour 2026, 4 millions d'euros de taxe de frais de chambre. Donc ça, c'est un engagement politique qui a été pris par le Gouvernement, y compris à la barre, et il doit être tenu, je l'espère. Mais nous n'avons pas de garantie au moment où je parle, puisque vous avez vu la situation, la commission mixte paritaire n'a pas prospéré et donc il faudra une loi spéciale pour adopter le budget. Donc il y a ce point de vigilance.

Mais je reviens sur la structure du budget de la CCI. Il y a d'un côté les activités hors concession, celles dont je viens de parler, et puis il y a les activités liées à l'exploitation des ports et des aéroports, l'activité de concessionnaire de la CCI qui est l'essentiel bien sûr du volume budgétaire.

Alors, on finit les concessions, on évalue et on fait le bilan. Quel est ce bilan ? La CCI de Corse présente une situation financière qui est globalement bonne et qui notamment a été assainie au lendemain de la crise COVID. Et là, il faut rendre hommage à la gestion du président Dominici, du directeur général Philippe Albertini, de l'institution consulaire, puisque vous le savez, la crise COVID, elle a mis au tapis d'abord un certain nombre d'entreprises, mais également beaucoup de ports et surtout d'aéroports.

La CCI de Corse et la Collectivité de Corse, grâce à une politique à la fois prudentielle en amont et volontariste pendant la crise COVID, notamment en essayant de diversifier les flux, en faisant des appels à manifestation d'intérêt pour des relances, etc., on a absorbé le choc et on est reparti sur une tendance qui est une tendance très positive.

Alors aujourd'hui, les capitaux propres atteignent 91,4 millions d'euros pour un fonds de roulement net d'environ 80 millions d'euros. Donc vous voyez qu'il y a de la marge et de la respiration financière, ça fait des envieux du côté des oppositions, du côté du Conseil exécutif.

Mais pour répondre à une inquiétude qui avait pu être exprimée, explicitement ou implicitement, il ne s'agit bien sûr pas, quelles que soient les difficultés budgétaires, d'aller capter tout ou partie de ce bas de laine, même si, je rappelle, que si on se situe dans un cadre de droit commun à la fin du contrat de concession, eh bien, chacun part de son côté. La dette remonte vers l'autorité concédante, la réserve remonte vers l'autorité concédante et le concessionnaire part avec sa rémunération.

Sauf que nous, nous ne sommes pas dans ce cas de figure puisque nous sommes dans une continuité où un établissement public a géré jusqu'à aujourd'hui et va continuer à gérer demain dans une logique de service public et de rattachement stratégique à la Collectivité de Corse. Donc, nous ne sommes pas dans des opérations de comptes et de partages entre 2 entités qui sont différentes, nous sommes dans des opérations de comptes et de partages qui doivent être vertueuses au plan budgétaire et au plan technique et qui doivent servir à alimenter et à financer la stratégie que nous allons porter ensemble, Collectivité de Corse et établissement public. Et c'est dans ce sens-là que nous avons géré la sortie des concessions et que nous avons organisé les nouveaux contrats de concession. Mais j'y reviendrai.

Donc rapidement et pour aller dans le détail des 4 concessions.

L'aéroport d'Ajaccio, c'est le premier actif du réseau, il affiche en 2024 un résultat opérationnel positif, des capitaux propres importants, environ 17,4 millions d'euros et un fonds de roulement de 16,9 millions d'euros. Je précise que les comptes définitifs des concessions n'interviendront que le 30 juin 2026. Donc ce qui est présenté là est une présentation très proche de la réalité mais non définitive. Aéroport d'Ajaccio donc de la marge, beaucoup, mais des investissements importants à faire dans les prochaines années.

Deuxièmement, Bastia-Poretta, contexte moins dynamique mais dispose d'un fonds de roulement confortable, d'une base patrimoniale significative parce que des investissements importants ont été faits. Donc c'est un aéroport, pour parler trivialement, aujourd'hui, une concession qui n'est pas riche mais robuste et un potentiel de développement.

Troisièmement, c'est Figari. Figari, c'est le site, on sans doute, le plus dynamique. Je crois que le maire de Figari, Jean Giuseppi, est présent, je le salue d'ailleurs amicalement, avec une croissance de trafic de 15 %, une marge opérationnelle élevée 7,5 millions de capitaux propres.

Je rappelle que nous avons investi déjà de façon massive sur les 4 aéroports, mais notamment à Figari avec un programme de réfection de pistes



de 20 millions d'euros, mais avec un aéroport dont nous savons aujourd'hui qu'il est structurellement sous-dimensionné par rapport à la réalité actuelle du trafic.

Donc, premier enjeu, c'est bien sûr définir, dans le cadre de notre PPI global, eh bien, une stratégie de développement répondant à la fois aux besoins urgents actuels et à la perspective dans laquelle nous voulons nous projeter et s'assurer que nous avons les financements pour assurer ce développement.

Deuxième enjeu, et je l'évoque aussi, mais ça sera un enjeu second qui n'est pas traité pour l'instant, c'est comment réfléchir, y compris à une redistribution plus équitable, par exemple pour les communes qui ont le site de l'aéroport sur leur territoire communal. Nous y travaillons.

Donc. Aiacciu, Puretta, Figari, quatrième aéroport, l'aéroport de Calvi, qui est le plus fragile. Pas de vol de nuit, nous travaillons à sécuriser et ouvrir le vol de nuit. Nous travaillons aussi à une politique commerciale qui dynamise le port de Calvi, c'est ce que je disais, y compris ces jours derniers. Nous avons soutenu politiquement et économiquement l'aéroport de Calvi qui était promis à la disparition selon l'analyse initiale de la Cour des comptes qui avait diligenté une expertise globale à l'échelle de la France sur ce qu'il est convenu d'appeler les aéroports secondaires.

Et donc, parmi les aéroports secondaires qui étaient menacés et condamnés à la disparition, il y avait Calvi. Nous avons dit, la Corse, c'est un territoire insulaire, une île montagne, il y a 4 infrastructures, il y a une logique économique, sans doute des améliorations à trouver, mais on veut garder l'aéroport. On a argumenté en ce sens. On a renforcé le service public aérien, vous le savez, sur les 4 aéroports. Et puis on a investi massivement à Calvi, on a investi massivement sur la piste, y compris sur l'aviation d'affaires, pour se rapprocher de la rentabilité, même si l'équilibre de l'aéroport de Calvi reste aujourd'hui fragile.

Enfin, le port de Bastia, le Seigneur des anneaux s'adresse, Seigneur déchu des anneaux, s'adresse à Georges Mela, spécialiste, comme le rappelait Gilles Gionnangeli hier, de la gestion sur la très longue durée des infrastructures portuaires et de leur évolution. Le port de commerce de Bastia, pour redevenir sérieux, présente une situation qui est saine, avec des capitaux propres élevés, un niveau de dette très faible et une trésorerie importante.

Nous avons investi, la CCI aussi a investi, je rappelle que la situation actuelle, c'est quoi ? C'est la CCI, opérateur qui, après validation de la Collectivité de Corse, investit avec une part de fonds propres, une part de recours à l'emprunt et une part très importante de financement de la Collectivité de Corse à travers les

subventions. Donc on a essayé, en concertation et en accord avec les CCI, de faire évoluer ce modèle.

Comment avons-nous cherché à le faire évoluer ? Alors ce sont les principes généraux de sortie du protocole et de mise en œuvre des nouveaux contrats.

En ce qui concerne la sortie des protocoles, il y a ce qu'on va appeler des excédents dans chacune des concessions. Une des craintes qui était exprimée, notamment par la CCI ou même par certains élus politiques de l'opposition, c'est de dire est-ce que la Collectivité de Corse ne va pas faire remonter ses excédents, y compris pour alimenter d'autres investissements. Ce choix, nous l'avons écarté de façon très claire et nous avons posé un principe. Je rappelle d'abord que les 4 contrats de concession sont étanches et indépendants entre eux au jour d'aujourd'hui. C'est-à-dire que vous ne pouvez pas prendre une partie du bénéfice de la concession de Figari pour alimenter les investissements de l'aéroport de Calvi. Chaque contrat est étanche.

Donc qu'est-ce que nous avons dit ? Nous avons dit que chaque contrat de concession conserve ses excédents, donc l'établissement public conserve la main sur ses excédents qui vont sur un fonds de réserve. Ce fonds de réserve sert exclusivement à financer les investissements de la concession concernée. Donc, les bénéfices de Bastia financent Bastia, les bénéfices d'Ajaccio financent Ajaccio, les bénéfices de Figari financent Figari, les bénéfices de Calvi financent Calvi.

Quels sont les investissements que nous allons faire ? Ils sont énumérés dans les CEP, les comptes d'exploitation provisionnels, qui sont annexés au contrat. Nous sommes tombés d'accord sur une liste d'investissements prioritaires. À côté de cela, nous avons mis une clause de revoyure, c'est-à-dire que dans les 2 ans à venir, nous allons travailler entre le Conseil exécutif et l'établissement public à affiner notre plan pluriannuel d'investissement en hiérarchisant les investissements, les priorités, en les phasant et en construisant des plans de financement cohérents.

Dans le cadre de ces fonds de réserve, le principe qui a été axé et validé par la CCI, et je tiens à dire que si les discussions ont été quelquefois contrastées et fortes, chacun cherchant à faire valoir son point de vue, on a toujours travaillé comme depuis le début vraiment, avec une logique de convergence et une vision stratégique partagée, c'est essentiel.

Qu'est-ce qu'on a acté comme principe ? C'est dans les contrats, c'est que ce fonds de réserve il est mobilisé de façon prioritaire, c'est-à-dire, je prends

l'exemple, Bastia, il y a 10 millions d'euros, il y a une opération qui concerne les investissements à Bastia.

Qu'est-ce qui se passait aujourd'hui ? Eh bien, la CCI arrivait avec un plan de financement et disait par exemple, moi, je vais mettre 2 millions d'euros, la Collectivité de Corse, elle va en mettre X et on fait une partie par emprunt.

Là, aujourd'hui, on décide ensemble au départ, on a le compte d'exploitation provisionnel, on aura dans 2 ans notre PPI partagé. Ce qui a été acté, c'est que les financements sont prioritairement par principe mobilisés sur le fonds de réserve. C'est-à-dire que la concession, dès lors qu'elle a dégagé un excédent, elle affecte cet excédent au financement de l'infrastructure. Et nous, Collectivité de Corse, on arrive en complément de la subvention, peu si l'établissement public dans lequel nous serons présents décide d'aller beaucoup sur l'autofinancement, en complément s'il y a une part d'autofinancement et d'emprunt, et peut-être beaucoup si la concession est pauvre, exemple, Calvi qui a encore besoin d'investissement, eh bien, là, on mettra beaucoup.

Et puis, il y a aussi une clause de revoyure parce que, par exemple, les différentes concessions ne sont pas au même niveau de leur trajectoire financière. Ajaccio, par exemple, a un fonds de réserve important mais a des investissements très importants à faire très vite. Donc, on va les faire et la charge de remboursement sera importante les premières années. Il faut construire une trajectoire qui n'affaiblit pas la concession et nous allons le faire ensemble.

L'avantage du système, bien sûr, il y avait des inquiétudes légitimes sur la concentration, etc., etc., mais ce qui est extraordinaire, à mon avis aujourd'hui, ce qui est une plus-value, c'est qu'on est vraiment dans une vision stratégique partagée et qu'il y a à la fois le savoir-faire de l'établissement public, il y a la vision des élus consulaires, il y a le fait que le système in house organise un contrôle de la Collectivité de Corse sur les décisions stratégiques, qui est un contrôle fort. Et, ça veut dire donc que les décisions qui sont prises, sont prises en cohérence avec une stratégie qu'on définit ensemble et dans laquelle, c'est vrai, la représentation élue de la Corse a un poids prépondérant, mais c'est normal.

Donc je crois qu'on est vraiment dans un système qui est, de ce côté-là, extrêmement équilibré et, vous l'avez compris, on voulait aussi avoir une vision la plus claire possible au plan de la comptabilité analytique.

On aurait pu penser, par exemple, à faire remonter une partie de la réserve en disant : c'est la Collectivité qui gère, mais on allait dans une logique de complexité et on risquait d'avoir aussi une discussion pour dire, l'excédent qui est généré par l'activité aéroportuaire, vous, Collectivité de Corse, vous le prenez pour le mettre sur les routes et ça aurait créé des tensions.

Là, avec ce système aujourd'hui, eh bien, l'activité, lorsqu'elle dégage un excédent, cet excédent il finance l'infrastructure qui a généré l'excédent. Et à côté de ça, nous, comme nous arrivons en complément, eh bien j'espère que nous pourrions dégager des marges qui nous permettront d'aller plus fortement sur les routes, sur les chemins de fer, etc., etc.

On est vraiment, me semble-t-il, dans un système vertueux. Pourquoi on peut faire ce système vertueux ? Parce qu'on est dans la continuité dont je parlais tout à l'heure. Et la différence entre un établissement public et un concessionnaire qui vient pour 15 ans, c'est que le concessionnaire, il cherche la rentabilité du contrat sur les 15 ans puisqu'il n'est pas sûr de l'emporter au moment de l'appel d'offres suivant. À partir du moment où on est dans une gestion publique des infrastructures, l'établissement public, notre opérateur, ne cherche pas la rentabilité, il cherche l'efficacité au service d'une vision partagée du développement des infrastructures. Et donc le fait que les excédents que constitue la CCI existent, c'est la preuve du caractère opérationnel et le fait qu'ils soient maintenus au sein de l'établissement public, c'est la garantie que nous finançons par notre activité vertueuse, les infrastructures dont nous avons besoin dans le cadre d'une stratégie que nous définissons de concert avec l'établissement public.

Je crois qu'on voit là de façon très concrète l'avantage comparatif exceptionnel que nous avons par rapport à une logique de mise en concurrence. Et donc, on a prolongé cette idée. Il y a 20 millions de dettes aujourd'hui dans l'établissement public, à la fin d'un contrat de concession normal, la dette remonte vers le concédant, là, la dette reste dans les comptes de la CCI qui va également la rembourser, chemin faisant, à travers les excédents.

Donc, on a construit une sortie des contrats de concession qui est équilibrée, vertueuse, etc.

Quid maintenant, et je termine, des futurs contrats ? Là aussi, à mon avis, ils sont dans un progrès technique, budgétaire, financier et juridique qui est notable par rapport aux anciens contrats de concession dont nous avons hérités. Mais l'ancienne Collectivité Territoriale de Corse en avait hérité elle-même de l'État, puisqu'on avait repris à l'identique les anciens contrats de concession.

Premier élément d'amélioration, dans les contrats actuels, on n'a pas de redevance d'occupation du domaine public. Ça peut paraître bizarre. Le domaine public appartient à la Collectivité de Corse, il est exploité, y compris à travers des AOT, par la CCI, il n'y a pas de redevance.

Nous avons institué une redevance et nous l'avons calculée sur le principe en application des règles qui régissent la matière, il y a une part fixe et une part variable.

La part fixe, elle est dimensionnée par rapport à la valeur estimée des terrains et la part variable, elle est constituée par une part du chiffre d'affaires annuel. Donc intéressant et vertueux, pourquoi ? Parce que lorsqu'on est dans une logique où on fait appel à un privé, bien sûr qu'il sait que dans son offre, il va falloir intéresser, etc., mais gagner ailleurs.

Là, nous, on discute de façon apaisée et transparente.

Nous, on veut une redevance qui corresponde au juste prix. On l'organise. Le concessionnaire, il a une rémunération où il ne cherche pas du profit, le concessionnaire, il veut juste assurer son exploitation. Et d'ailleurs, il y a besoin d'une rémunération parce que je vous rappelle que même si on est dans un contrat in house, c'est quand même un contrat de concession. Donc, il faut qu'il y ait une prestation et il faut qu'il y ait une rémunération. La rémunération de la CCI, c'est 1,5 % du chiffre d'affaires global. Et là où on met en place encore un système vertueux, c'est que, un peu sur la logique de la notion de bénéfice raisonnable qu'on a mis dans la DSP, eh bien lorsque le volume du chiffre d'affaires augmente, l'excédent ne remonte pas à la Collectivité de Corse, n'est pas systématiquement reversé à la Collectivité de Corse, mais il vient alimenter le fonds de réserve et donc on se prépare à investir et à investir mieux.

Donc ça va quand même nous faire, disons-le aussi, une recette, ce n'est pas négligeable, d'environ 723 000 € par an, à peu près 10 millions d'euros sur la durée du contrat. Donc, premier point, une redevance domaine public.

Deuxièmement, un mécanisme de partage de la valeur, ce qu'il est convenu d'appeler le partage de la valeur, qui vient alimenter un compte de réserve d'investissement, concession par concession. Je rappelle quand même que ça représente en cumulé, le gain projeté des concessions, c'est environ 70 millions d'euros sur les 15 ans. Donc ça veut dire qu'on va avoir 70 millions d'euros qui vont rester dans les comptes de l'établissement public et qui vont venir soutenir notre plan de financement global et c'est sanctuarisé dans les comptes des concessions et dans les comptes de l'établissement public. Donc l'établissement public a une visibilité de la trajectoire financière, mais en même temps, ça veut dire aussi que nous, on peut aujourd'hui programmer d'arriver en complément d'investissement uniquement pour recentrer notre investissement principal dans d'autres domaines. Donc, je crois qu'on est sur un système qui est un système tout à fait vertueux.

Un mot quand même sur la maîtrise d'ouvrage, important, la maîtrise d'ouvrage, on pose un principe, c'est l'opérateur qui assure la maîtrise d'ouvrage.

On s'en est rendu compte notamment à l'expérience, en général, les aménagements et les travaux se font en site actif et occupé.

Celui qui est le mieux placé pour à la fois configurer sous notre contrôle et avec notre approbation les travaux à mener et les mettre en œuvre, c'est l'opérateur. Donc ça, c'est un principe qu'on fait, mais avec la possibilité de dérogation d'exception, c'est-à-dire que la Collectivité de Corse, chaque fois qu'elle le souhaite, pour tel ou tel type d'investissement, peut décider de reprendre la maîtrise d'ouvrage sur l'investissement.

Un point sur les avances et flux financiers existants. J'en ai parlé en commission, je ne rentrerai pas dans le détail. Il y a des avances dont il faut régler le sort dans le cadre du contrat de concession. Donc, il y a théoriquement une avance qui avait été faite par la Collectivité territoriale de Corse à la concession de Calvi et à la concession de Bastia. En gros, il est écrit dans les comptes : avance de la Collectivité territoriale de Corse, 6 millions, 3,5 millions à Calvi, 2,5 millions à l'aéroport de Bastia. En fait, cette écriture est une fiction, je le dis puisque la Chambre régionale des comptes l'a dit, qui a été mise en œuvre avec, à l'époque, l'accord du représentant de l'État et du contrôle de légalité, puisque l'avance avait été faite non pas par la Collectivité de Corse, mais par le port de Bastia qui était très excédentaire.

Donc, on a mis en œuvre un mécanisme qui normalement n'est pas totalement orthodoxe. Je vous avais parlé de l'étanchéité, qui est le principe, il y avait de l'argent au port de Bastia, il y avait des besoins et des difficultés à l'aéroport de Bastia et à l'aéroport de Calvi, on a donné 6 millions, mais on a écrit que c'était la Collectivité. La Chambre régionale des comptes l'avait vu et avait demandé de régulariser. Ça n'a jamais été fait depuis 15 ans et nous, on ne l'avait pas vu. Donc là, on régularise, on fait remonter l'avance dans les écritures de la Collectivité de Corse, on le dit et les ports vont rembourser vers la Collectivité de Corse et on trouvera un mécanisme de redistribution ensuite.

Cinquième et dernier point, la discussion sur ce qu'il est convenu d'appeler les frais interservices. Donc, je vous rappelle que la structure budgétaire, il y a d'un côté les concessions, de l'autre, il y a l'activité de formation de conseil aux entreprises. Les fonctions support de la CCI sont mutualisées entre les activités de conseil aux entreprises et la gestion des concessions.

Au titre de cette mutualisation, les concessions font remonter vers l'organe central ce qu'il est convenu d'appeler les frais interservices qui sont de l'ordre de plusieurs millions d'euros par concession.

Donc nous, on n'est pas arrivés avec l'a priori que cette remontée était excessive, mais on a construit une trajectoire inscrite dans les contrats de diminution ou en tout cas de recherche de diminution de ces frais interservices, c'est-à-dire qu'on va essayer de voir s'il y a des pistes d'optimisation que l'on peut construire dans le cadre du fonctionnement du nouvel établissement public et si

on peut diminuer ces frais interservices, là encore, eh bien, l'argent restera dans les comptes de la concession et ira vers le fonds de réserve.

Voilà donc en gros les principaux mécanismes que nous avons mis en œuvre. Je rappelle quand même que nous allons être sur des trajectoires d'investissement qui sont extrêmement importantes et ça va commencer dès cette année sur tous les aéroports, mais singulièrement sur ceux d'Aiacciu et de Figari.

Les contrats ne peuvent jamais tout prévoir ni tout anticiper, mais en tout cas, là, nous avons construit un cadre juridique qui est à la fois robuste, sécurisant, innovant, me semble-t-il, dans la logique, intelligent.

Après, la dernière dimension, c'est l'aspect humain et je veux terminer par là. Je pense qu'on n'aurait pas pu réussir ce chemin et cette construction s'il n'y avait pas eu un contrat moral et politique de confiance et d'engagement, d'abord entre les deux institutions, Collectivité de Corse et CCI, ensuite entre celles et ceux qui les dirigent ou les président. Je veux donc rendre hommage, bien sûr, à Jean Dominici.

Dire aussi qu'il y a eu un travail administratif formidable du côté de la Collectivité de Corse, je l'ai dit, DGS, DGA, mon cabinet aussi parce qu'on a vraiment passé des centaines, voire des milliers d'heures. Rendre hommage à Philippe Albertini, directeur général de la CCI et toutes ses équipes. Je précise que le directeur général de la CCI sera le directeur général du nouvel établissement public, notamment dans le cadre d'une période de tuilage que Philippe Albertini a accepté d'assumer. C'était important, y compris pour les personnels, pour les sécuriser.

Je disais que c'est une affaire d'institutions, c'est une affaire d'hommes. Rendre hommage également aux salariés de la CCI et à leurs institutions, à leurs syndicats professionnels qui ont été à la fois engagés, présents, soucieux de défendre les intérêts de leurs ressortissants, mais allant toujours vers les points d'équilibre nécessaires à la satisfaction de l'intérêt général, présents aussi dans le combat qu'il a fallu mener à un moment donné, lorsque on s'est rendu compte que la piste d'atterrissage entrevue risquait de se transformer en crash. Et donc ces institutions, là aussi tirer les enseignements des difficultés de la fusion. Difficultés de la fusion, il y a des difficultés techniques, juridiques, organisationnelles et aussi une dimension humaine au sens où on est sur du matériau humain et donc, il ne faut jamais brusquer les choses et il faut se doter des process qui permettent de s'inscrire dans la durée. C'est ce qu'on a essayé de faire, y compris à travers le caractère évolutif des contrats et les différentes clauses de revoyure qu'ils comportent.

Enjeux stratégiques, objectifs stratégiques atteints. Objectif de développement des infrastructures en passe d'être atteint. Objectif social atteint, 1 100 emplois qui vont être préservés, je pense à ces 1 100 salariés et leurs familles.

Voilà ce que je pouvais vous dire.

Un mot pour terminer que nous n'oublions pas la Chambre des métiers.

La loi Pacte prévoyait que c'était les deux institutions consulaires qui devaient être concernées par la réforme. Le calendrier politique ne nous a pas permis de mener à bien le second volet concernant la Chambre des métiers. J'ai un engagement là aussi du Gouvernement que nous le ferons dans le cadre de l'année à venir. Je me suis engagé là-aussi auprès du président Martinelli, de son bureau et des salariés de la Chambre des métiers, à ce que nous réussissions pour la Chambre des métiers ce que nous sommes en passe de réussir pour la CCI, désormais établissement public industriel et commercial de Corse.

Je vous remercie.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi, Presidente.

Emu da vutà l'urgenza. On va commencer par voter l'urgence.

Alors non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable. A l'unanimité.

**(L'urgence est adoptée)**

Il y a un avis de la commission du développement économique qui est favorable.

Nous allons commencer les débats.

Qui souhaite intervenir ? Monsieur Voglimacci, vous avez la parole.



**M. Charles VOGLIMACCI**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, je voulais d'abord vous remercier pour la présentation de ce rapport très complexe, très technique et aussi bien sûr, c'est normal, très politique.

L'ensemble des dix rapports procédant tous de la même logique, nous allons voter favorablement les rapports et nous aurons qu'une seule intervention, étant entendu que le secrétariat général a enregistré les déports qui concernent notre groupe sur les différents rapports proposés.

Par l'approbation des protocoles, la CCI va donc remettre officiellement les clefs à la CdC.

Nous avons bien noté que les inventaires des biens de la concession seront réalisés avant le 30 juin 2026. Les biens de retour sont transférés à la CdC. Tout le reste, biens de reprise, solde de la dette, biens du concessionnaire, stocks appartenant au concessionnaire, sera transféré directement à l'EPIC au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Sans surprise, dans les 5 cas, et c'est l'objet de la deuxième série de rapports, c'est le mécanisme de la quasi-régie via un contrat de concession attribué à l'EPIC, qui est retenu sans mise en concurrence. A partir du 1<sup>er</sup> janvier pour 15 ans, la réalisation, l'entretien, l'exploitation des infrastructures incombera au concessionnaire qui percevra des taxes, mais reversera à la CdC une redevance dont la part fixe varie selon que ce soit un port ou un aéroport. Les excédents seraient automatiquement réinvestis et la CdC contrôlera l'exploitation.

Ce qui est présenté comme une formalité était tout l'objectif de ce montage complexe qui a pris tant de temps, vous avez parlé d'un long voyage, objectif qui se résume à ce que la Corse garde la main sur les infrastructures portuaires et aéroportuaires.

Au vu des informations que vous nous avez formulées sur ce qui se passe sur le continent, il est bien heureux que nous conservions la main sur nos transports, bien évidemment, et mécaniquement, vous en avez parlé à la fin de votre exposé, les familles, les employés, les agents qui ont dû vivre une période assez compliquée parce qu'à un moment donné, on ne savait pas trop où on allait, donc aujourd'hui, ils sont rassurés, vous l'avez dit, et c'est bienheureux.

Nos interrogations en commission, mardi, ont surtout porté sur le calendrier concernant les 4 ports restants : l'Ile Rousse, Ajaccio, Porto-Vecchio et

Propriano, puisque le rapport d'aujourd'hui soumis au vote ne concerne que les 4 aéroports et le port de Bastia.

Alors, vous l'avez peut-être dit dans votre long exposé, mais pour reprendre ce que disait Julien Paolini, hier, parfois, il faut répéter les choses pour mieux les comprendre. Nous souhaiterions donc savoir si vos prévisions estimées à 70 millions d'euros sur 15 ans et annoncées en commission concernant le fameux compte de réserve, ne portent que sur les 5 infrastructures que nous votons aujourd'hui ou sur l'ensemble comprenant les infrastructures restantes, afin de savoir si des marges de manœuvre supplémentaires sont encore possibles ou pas, étant entendu que ces sommes sont étanches d'une infrastructure à l'autre et vous l'avez rappelé dans votre exposé.

Pour finir, pourriez-vous nous communiquer le calendrier avec les dates de fin de concession courant encore selon l'ancien modèle ? En commission, il était question de 2027 pour le port de Tino Rossi et 2028 et 2029 pour les autres. J'imagine que le fait que l'EPIC se substitue en droits et obligations à l'établissement public actuel ne changera rien jusqu'à la fin des concessions.

Je vous remercie.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

Vous pouvez intervenir sur l'aspect général du dossier ou intervenir si vous le souhaitez, après, sur un dossier en particulier puisqu'on va les voir les uns après les autres.

Alors, qui souhaite prendre la parole ? Don Jo Luccioni.

### **M. Don Joseph LUCCIONI**

Merci, Madame la Présidente

Merci, Monsieur le Président du Conseil exécutif, pour la présentation très claire et exhaustive de ces rapports qui marquent l'aboutissement d'un long parcours, c'est vrai, d'un long voyage.

Ce que l'on voulait souligner au nom du groupe « Fà populu in seme », c'est une triple victoire ou en tout cas une triple réussite pour notre institution et pour l'ensemble des institutions, Collectivité de Corse et CCI, qui sont amenées à évoluer de façon beaucoup plus conjointe, demain, à partir du 1<sup>er</sup> janvier.

La première réussite, et vous l'avez dit, Monsieur le président du Conseil exécutif, c'est la satisfaction d'enjeux et l'atteinte d'objectifs stratégiques.

Il y a bien sûr l'objectif de sauvegarde des CCI qui n'était pas gagné d'avance, loin s'en faut, on n'est pas sur une formalité, vous l'avez dit, 1100 emplois, des familles, une angoisse aussi à un moment donné et aujourd'hui, la garantie de préserver ces emplois. Quand on sauve également et qu'on maintient une CCI désormais territorialisée, on maintient aussi des savoir-faire : la formation, le soutien au tissu entrepreneurial, la présence sur le terrain, le relais avec les acteurs. Et ça aussi, c'est à mettre à votre crédit, Monsieur le président du Conseil exécutif. Donc, premier objectif, sauvegarde dans un contexte extrêmement difficile de l'outil CCI, des emplois, des savoir-faire, des capacités.

Deuxième objectif stratégique atteint et qui est fondamental pour nous, c'est partagé, on s'en réjouit, mais peut-être encore plus pour nous qui évoluons sur les bancs de la majorité depuis une formation politique nationaliste corse, c'est le maintien d'une gestion par la puissance publique corse des ports et des aéroports qui sont partout des plateformes stratégiques, mais encore plus pour une île et encore plus pour une île qui a vocation à devenir autonome et à s'émanciper. La Collectivité de Corse, qui est propriétaire de ces installations portuaires et aéroportuaires depuis 2002, il était normal, il était indispensable que la gestion et l'exploitation de ces ports et aéroports demeurent dans le giron de la puissance publique corse. Et grâce à ce montage et à ce long travail, c'est désormais acquis, avec bien sûr les enjeux à la fois pour le service public aérien et maritime, mais aussi, parce qu'on n'est pas uniquement sur une question de service public, pour le développement économique, me tournant vers le président de l'ADEC, avec bien sûr le volet lié au tourisme. Vous connaissez aussi nos travaux, notre vision et notre action au service d'un tourisme durable et annualisé.

Enfin, dernier enjeu stratégique, vous l'avez dit, Monsieur le président du Conseil exécutif, aller non seulement vers une vision partagée du développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires entre l'autorité concédante, la Collectivité de Corse propriétaire et le concessionnaire, la CCI, et demain l'établissement public du commerce et de l'industrie de Corse, mais aussi aller vers une vision et une mise en œuvre opérationnelle beaucoup plus fine et beaucoup plus commune sur ces enjeux stratégiques. Donc, les montages qui nous sont proposés, ça a été dit par Charlie Voglimacci, qui ont une dimension bien sûr extrêmement complexe et technique, ils répondent à ces grandes orientations, à ces grands enjeux, à ces grands besoins stratégiques qui sont pour nous des objectifs politiques.

Donc, nous voulions, Monsieur le président du Conseil exécutif, au nom du groupe « Fà populu in seme », saluer ces travaux, ces longs travaux, rendre hommage à l'ensemble de celles et ceux qui ont œuvré à la réussite et à cette réussite.

Je disais donc, triple réussite. Première réussite, c'est l'atteinte d'objectifs et d'enjeux stratégiques ; deuxième réussite aussi, il faut le souligner, c'est la méthode. Vous l'avez dit, main dans la main, avec le président de la CCI, avec la direction générale, les organisations syndicales, les représentants du personnel, l'appui bien sûr de la direction générale des services de la Collectivité de Corse, de votre cabinet, la direction générale adjointe des services, un travail sérieux, un travail convergent et un travail extrêmement déterminé dans un contexte contraint, avec beaucoup d'adversité. On se souvient aussi, il y a le travail, puis il y a le combat aussi qui a dû être mené lorsque ça tanguait et lorsqu'on aurait pu aller, je reprends votre métaphore du voyage, vers un crash.

Enfin, dernière réussite en guise de perspective aussi, c'est aussi pour nous, et encore une fois avec notre position de nationalistes corses, le signe, le symbole et la preuve que la Corse, les institutions de la Corse, celles et ceux qui président à leur destinée, ont la capacité de porter notre pays sur une trajectoire vertueuse de maîtrise et d'émancipation.

À ringrazià vi.

### **Mme Nadine NIVAGGIONI**

À ringrazià vi. D'altre prese di parolla ? Nimu. Alors, Président, la parole vous revient.

### **M. le Président Gilles SIMEONI**

Merci à Charlie Voglimacci et à Don Ghjaseppu Luccioni.

Répondre rapidement, 70 millions, c'est bien sur les 5, donc ça c'est important. Ensuite, donc j'ai la liste, merci. Donc il reste le port de commerce d'Aiacciu, c'est 30 ans, donc ça fini théoriquement à 2043. Ensuite, Propriano, 2019, c'est 10 ans, donc 2029 ; Bonifaziu, 30 ans, ça finit donc en 2036. Portivechju, 30 ans, ça finit en 2036. Isula Rossa, c'est 2028 et Aiacciu, port Tino Rossi plaisance, c'est 2027. Donc bien sûr, on va proposer de procéder par voie d'avenant dans le cadre de ces différents contrats de concession. Mais l'urgence était moindre. Là, il fallait travailler sur ceux qui arrivent à expiration.

Voilà ce que je voulais vous dire. Dire aussi, peut-être rapidement pour qu'on ait une idée de l'ordre de grandeur. Depuis 2005, la CdC aura investi environ 80 millions d'euros sur fonds propres, dont plus de 43 millions d'euros depuis décembre 2015, date de notre accès aux responsabilités. Donc, je pense qu'on a quand même contribué largement à ce qui a été fait. Des subventions à la CCI pour environ 11 millions d'euros, donc un total de 91 millions d'euros et la CCI a

financé sur fonds propres pour environ 24 millions d'euros de travaux. Donc, on voit les ordres de grandeur.

Je pense que maintenant on va passer à une nouvelle phase de la vie de nos institutions et de leur réalisation au service de la Corse et des Corses, dans le cadre d'une vision stratégique partagée en ce qui concerne le développement des infrastructures portuaires et aéroportuaires.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Merci Président.

Nous allons passer au vote.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Point d'ordre, excusez-moi, sous votre contrôle, Madame la présidente, Monsieur le secrétaire général, je pense qu'il faut des votes distincts pour chacun des contrats.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Là, on vote le premier rapport, nous votons le rapport sur le port de commerce de Bastia, le rapport n° 388 sur le contrat de concession.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

OK. Merci.

**Raportu n° 388** : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di u portu di cummerciu di Bastia.

**Rapport n° 388** : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public du port de commerce de Bastia.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Alors vote. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Je vous remercie.

Nous passons cette fois au rapport, toujours sur le contrat de concession de l'aéroport de Figari, le rapport n° 389.

**Raportu n° 389** : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aéroportu di Figari Sud Corsica.

**Rapport n° 389** : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport de Figari Sud Corse.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

On vote d'abord l'urgence. Vote contre ? Non-participation ? Abstention ? Vote favorable ? À l'unanimité.

**(L'urgence est adoptée)**

Avis favorable de la commission.

Y a-t-il quelqu'un qui souhaite intervenir ? Non. Président, vous souhaitez dire quelque chose ? Non.

Nous passons au vote. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous passons au rapport n° 390

**Raportu n° 390 : Scelta di di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aerupurtu di Calvi Santa Catalina.**

**Rapport n° 390 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Nous votons l'urgence. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ? A l'unanimité.

**(L'urgence est adoptée)**

Avis favorable de la commission.

Toujours pas d'intervention de votre part, Président.

On passe au vote. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous passons au rapport n° 386 sur le contrat de concession de l'aéroport Bastia Poretta.

**Raportu n° 386 : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aerupurtu di Bastia-Poretta.**

**Rapport n° 386 : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport Bastia-Poretta.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

D'abord l'urgence. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ? A l'unanimité.

**(L'urgence est adoptée).**

Avis favorable de la commission.

Vote du rapport. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Dernier vote sur le rapport n° 387 :

**Raportu n° 387** : Scelta di u cuncessiunariu è di u cuntrattu di cuncessione di serviziu publicu di l'aerupurtu d'Aiacciu Napulione Bonaparte.

**Rapport n° 387** : Choix du concessionnaire et du contrat de concession de service public de l'aéroport Ajaccio Napoléon Bonaparte.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Donc l'urgence. Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ? À l'unanimité.

Avis favorable de la commission.

Vote sur le rapport. Non-participation ? Abstention ? Contre ? Vote favorable ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Je vous remercie.

Il y a quelques minutes d'interruption pour que tout le monde puisse entrer dans l'hémicycle et que la présidente puisse reprendre.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Point d'ordre. Il me semble ne pas avoir entendu pour le dernier rapport qu'on ait voté en amont l'urgence.

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Oui, oui, ça a été fait.

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Je suis un peu stressé !

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Vous pouvez l'être !



**RAPORTU DI A PRESIDENTE DI L'ASSEMBLEA DI CORSICA /  
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**Raportu n° 395 : Mudifica di a cumpusizione di e cummissione organiche è tematiche di l'Assemblea di Corsica.**

**Rapport n° 395 : Modification de la composition des commissions organiques et thématiques de l'Assemblée de Corse.**

**Mme Nadine NIVAGGIONI**

Il nous faut désigner le remplaçant d'Alex Vinciguerra en commission des finances. Donc Monsieur Peraldi s'est positionné.

En commission de contrôle, « Fà populu in seme » doit désigner quelqu'un. C'est aussi Tony Peraldi. Très bien.

Donc nous allons passer au vote.

Non-participation ? Abstention ? Vote contre ? Vote favorable ? Le groupe « Un soffiu novu » s'est abstenu.

**Le rapport est ADOPTÉ**

Merci. La présidente arrive.

***Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS préside la séance.***

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci beaucoup, Madame la Vice-présidente pour votre aide. Maintenant, nous allons continuer avec l'approbation des protocoles de fin de contrat.

Je rappelle que, évidemment, c'est pour ça que je suis là, il n'y a pas de déport, donc tout le monde peut rentrer. Mais je pense que c'était déjà le cas. Certains sont revenus déjà.

**AMMINISTRAZIONE GENERALE / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**  
**(SUITE)**

**Raportu n° 384 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di u portu di cummerciu di Bastia.**

**Rapport n° 384 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation du port de commerce de Bastia.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Est-ce que Monsieur le président souhaite faire une présentation à nouveau ? Non, pas de présentation. Très bien.

On va voter l'urgence. Donc nous commençons avec le rapport 384 qui concerne le protocole de fin de contrat de délégation de service public d'exploitation du port de commerce de Bastia.

Nous allons voter l'urgence. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

**Donc l'urgence est adoptée.**

Je vérifie donc les déports, on est bon. Il y a un rapport de la commission conjointe, CDENATE, commission des finances. L'avis était favorable, merci.

Donc, qui souhaite s'exprimer sur ce rapport ? Personne. Bien

Je mets au vote le rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ? Tout le monde est pour.

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Le rapport suivant concerne la fin de contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Figari Sud Corse.

**Raportu n° 385 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroportu di Figari Sud Corsica.**

**Rapport n° 385 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Figari Sud Corse.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Donc on vote l'urgence. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

**Donc l'urgence est adoptée.**

L'avis de la commission est favorable. Merci.

Qui souhaite s'exprimer ? Personne. Donc je mets au vote le rapport : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Je passe au rapport 381 qui concerne la fin de contrat de délégation de service public pour l'exploitation de l'aéroport de Calvi Santa Catalina.

**Raportu n° 381 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroportu di Calvi Santa Catalina.**

**Rapport n° 381 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Calvi Sainte-Catherine.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous allons voter l'urgence. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

**Donc l'urgence est adoptée.**

Donc, nous examinons le rapport en urgence. La commission a émis un avis favorable. Qui souhaite s'exprimer ? Personne.

Donc je mets au vote le rapport. : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Nous allons examiner maintenant le rapport 382 qui concerne la fin de contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Bastia Poretta.

**Raportu n° 382 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroportu di Bastia-Poretta.**

**Rapport n° 382 : Approbation du protocole de fin du contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport de Bastia-Poretta.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Nous allons voter l'urgence. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

**Donc, l'urgence est adoptée.**

La commission conjointe nous a dit qu'elle était favorable. Merci. Y a-t-il des interventions ? Non.

Donc je mets au vote ce rapport. : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Le rapport concerne la fin de contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport d'Ajacciu Napulione Bonaparte.

**Raportu n° 383 : Approbazione di u protocolu di fine di u cuntrattu di delegazione di serviziu publicu per l'esplorazione di l'aeroportu d'Ajacciu Napulione Bonaparte.**

**Rapport n° 383 : Approbation du protocole de fin de contrat de délégation de service public d'exploitation de l'aéroport d'Ajaccio Napoléon Bonaparte.**

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je soumets l'urgence. Qui est contre l'urgence ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour l'urgence ?

**Donc l'urgence est adoptée.**

La commission conjointe nous a dit qu'elle était favorable. Merci.

Qui souhaite s'exprimer sur ce protocole ? Personne.

Donc je mets au vote le rapport. : Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**Le rapport est ADOPTE à l'unanimité.**

Monsieur le président de l'exécutif, est-ce que vous souhaitez rajouter quelque chose sur l'ensemble de ces rapports qui viennent d'être adoptés ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Non, merci Madame la présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Il nous reste à l'ordre du jour une motion puisqu'il y avait deux motions initialement en commission permanente à l'examen et une a été transférée en commission pour une analyse en commission.

Donc celle-ci va nous être présentée par le groupe « Fà populu in seme ». Elle concerne la continuité territoriale.

Qui la présente ?

**MUZIONE / MOTIONS**

**Motion n° 2025/E5/028** déposée avec demande d'examen prioritaire par le groupe « Fà Populu Inseme » : Pour une continuité territoriale préservée.

**M. Joseph SAVELLI**

C'est moi, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Je vous en prie, Monsieur Savelli.

**M. Joseph SAVELLI**

Si nous présentons aujourd'hui cette motion, c'est parce que la Corse se trouve à un moment charnière. La continuité territoriale n'est pas un simple dispositif technique. C'est le droit fondamental du peuple corse à l'égalité, à la mobilité, à l'accès aux soins, aux études, à l'économie. Or, ce droit est aujourd'hui fragilisé.

Depuis 2009, la dotation de continuité territoriale est restée figée alors que les coûts du transport, du carburant, des obligations de service public ont explosé. Les analyses de l'Office des transports sont claires, il manque 60 millions d'euros dès 2026 pour maintenir un service public soutenable. Sans cet abondement, c'est l'équilibre même de nos DSP qui vacille.

À cela s'ajoute une menace nouvelle, l'application brute du système ETS pensé pour les grandes métropoles européennes, mais totalement inadapté aux réalités d'un territoire insulaire dépendant du maritime et de l'aérien. Pour la Corse, cela signifie des surcoûts massifs, plus de 14 millions d'euros sur le maritime, plus de 12 millions d'euros sur l'aérien, auxquels s'ajoutent les effets du SAF et des taxes existantes.

Ces charges seront répercutées sur les billets, sur le fret, donc sur tous les prix de la vie quotidienne. C'est une bombe sociale, économique et territoriale.

Face à cela, la Collectivité de Corse n'a pas été passive. Depuis plus d'un an, le Conseil exécutif alerte l'État et l'Europe, organise les assises des transports, réunit la cellule économique.

Tous les acteurs, État, chambres consulaires, entreprises partagent le même constat : nous allons droit vers une crise majeure si rien n'est fait.

La motion que nous présentons aujourd'hui est donc un acte de responsabilité. Elle demande trois choses simples et légitimes.

Tout d'abord, l'abondement complet de 60 millions d'euros déjà voté par le Sénat et la commission des finances. Ensuite, un mécanisme d'indexation annuel pour que la dotation évolue enfin avec les coûts réels. Enfin, un moratoire sur l'ETS, le temps de construire une adaptation spécifique à la Corse, comme d'autres territoires insulaires européens l'ont déjà obtenu.

Enfin, elle mandate le président du Conseil exécutif pour engager une négociation directe avec le Premier ministre afin de bâtir une solution durable, juste et compatible avec l'insularité.

Ce que nous défendons ici, ce n'est pas un privilège, c'est le droit du peuple Corse à vivre, travailler, étudier et se déplacer dans des conditions sécurisées. C'est la capacité de la Corse à entrer dans la transition écologique sans être pénalisée, sans être oubliée, sans être sacrifiée.

Cette motion s'inscrit pleinement dans le chemin de l'autonomie, celui d'une Corse qui assume ses responsabilités, qui défend ses droits et qui construit des solutions adaptées à sa réalité.

Je ne sais pas si sur un plan formel, je dois lire ce qui est demandé à l'Assemblée, Madame la Présidente, puisque je n'ai pas lu tous les dispositifs ? Est-ce que je dois lire de façon formelle les demandes ?

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Ça, c'est à votre appréciation. Normalement, vous ne lisez pas tout.

**M. Joseph SAVELLI**

L'Assemblée de Corse,

Affirme solennellement que le maintien d'un service public de continuité territoriale accessible, soutenable et conforme aux droits du peuple Corse est une exigence stratégique, économique et sociale.

Demande au Gouvernement l'application de l'abondement de 60 millions d'euros au profit de la Collectivité de Corse au titre de la

compensation de la non-indexation de la dotation de continuité territoriale depuis 2009, tel que voté par le Sénat le 26 novembre 2025.

Demande au Gouvernement d'engager la mise en place d'un mécanisme d'indexation annuelle sur la dynamique de TVA collectée en Corse, permettant de garantir la stabilité du financement du service public aérien et maritime en Corse.

Demande dans l'immédiat un moratoire, le temps nécessaire d'élaborer une adaptation de la directive ETS aux réalités de la Corse permettant de recalibrer le dispositif à droit constant, l'intégration explicite du régime de DSP et du fait insulaire dans les modalités d'application, la mise à disposition de quotas gratuits pour les liaisons relevant du service public et la définition d'un fonds de transition permettant d'accompagner les compagnies, les transporteurs, les filières économiques impactées et plus largement le système des transports maritimes et aériens de Corse.

Soutient le Conseil exécutif de Corse qui, depuis plus d'un an, alerte le Gouvernement sur la nécessité d'obtenir de l'Union européenne un dispositif dérogatoire au système ETS, à l'instar de celui dont bénéficient déjà plusieurs territoires insulaires européens confrontés aux mêmes contraintes structurelles.

Mandate le président du Conseil exécutif de Corse pour solliciter et conduire une entrevue formelle avec le Premier ministre afin d'engager une méthode de travail pérenne et d'élaborer des solutions opérationnelles permettant d'éviter une crise économique et sociale majeure, de garantir la viabilité du modèle de continuité territoriale et d'assurer une transition écologique équitable et soutenable.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci, Monsieur le conseiller.

Qui souhaite s'exprimer sur cette motion ? Je demanderai son avis à l'exécutif. Donc personne.

Je demande son avis à l'exécutif. Donc, Monsieur Acquaviva, président de l'Office des transports.



**M. Jean-Félix ACQUAVIVA**

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers et conseillères, cette motion intervient à un moment particulier et crucial, comme cela a été rappelé.

Ce n'est pas la première fois que nous alertons de manière alarmiste, avec le président Simeoni, notamment lors des assises des transports de juin, lors de la réunion qui était une réunion de crise et de combat du mois de novembre qui regroupait l'ensemble des acteurs. Il faut préciser que l'ensemble des acteurs étaient présents à ces assises puisque toutes les chambres consulaires étaient présentes, les structures des entreprises, MEDEF et autres, les syndicats de marins, la société civile, le CESEC sur, à la fois la question de la dotation continuité territoriale, bien sûr, l'abondement des 60 millions d'euros, mais aussi l'indexation sur la TVA.

Je rappelle que ces demandes sont issues de l'audit, notamment Klopfer, sur la pérennité du financement des DSP telles qu'elles ont été validées par l'État et l'Union européenne, à la fois sur la durée du maritime jusqu'à 2030 et la durée de la DSP aérienne jusqu'à 2027. Donc ce ne sont pas des superfétatoires ou non fondées sur les charges d'exploitation. Elles sont fondées, elles ont fait l'objet de courriers dès le mois de juillet, de négociations puisque le président Simeoni s'est rendu à Paris plusieurs fois. Nous attendons le résultat, évidemment, loi de finances pour l'abondement, mais aussi sur ses suites.

Et puis il y a le deuxième élément qui intervient, qui était important, qui est issu de décisions verticales extérieures à la Corse, mais qui s'applique à l'île sans intégrer la dimension insulaire et la spécificité notamment du service public, bien que ça ne touche pas que le service public, c'est la fameuse directive ETS qui peut paraître quelque chose de technique, mais qui dans ses conséquences, provoquera un décrochage économique et social d'ampleur à l'échelle de la Corse. Je dis bien d'ampleur à l'échelle de la Corse.

D'ailleurs, nous tenons à saluer, l'exécutif, la constitution d'un collectif de socioprofessionnels et d'acteurs économiques et sociaux qui s'est constitué dès la notification par les compagnies maritimes de l'implication sur les tarifs, notamment fret, de ce qu'impliquaient les normes ETS dès le 1<sup>er</sup> janvier 2026, c'est-à-dire une augmentation de 5 € le mètre linéaire fret qui s'applique par les compagnies délégataires dès le 1<sup>er</sup> janvier sur les ports principaux, qui va jusqu'à 8,50 € le mètre linéaire supplémentaire sur Porto-Vecchio par exemple, et qui en cascade provoquera des effets d'ampleur bien sûr sur les transporteurs routiers, sur le monde de la distribution, sur le pouvoir d'achat des insulaires, en

répercussion, mais aussi sur l'export, je pense aux agrumiculteurs, aux viticulteurs, au monde agroalimentaire qui se mobilisent, puisque ce collectif a été constitué récemment dans la suite de nos réunions et donc nous sommes main dans la main avec ce collectif. Les répercussions économiques et sociales risquent d'être très importantes, y compris sur le volet touristique puisque, comme c'est indiqué, il y a un volet maritime mais aussi un volet aérien et que dans l'aérien de surcroît, la répercussion des ETS sur les tarifs de l'aérien de la DSP mais pas que de la DSP s'ajoute à d'autres directives, notamment la directive SAF sur le carburant durable et à la fameuse taxe de solidarité sur le billet d'avion qui a été augmenté par le Gouvernement, donc taxe gouvernementale qui a augmenté à 14,8 euros aller-retour en plus. Toute l'augmentation tarifaire que l'on subit est issue de décisions externes à ce que l'on peut faire.

On en est à un point que ça dénature totalement le principe de continuité territoriale. D'ailleurs, le collectif constitué que je salue, argumente comme tel, s'est exprimé publiquement, a vu déjà l'Etat de son côté. Le président Simeoni a écrit au Premier ministre sur ces bases-là pas plus tard que la semaine dernière. C'est un dossier urgentissime que nous suivons, avec des réponses que nous souhaitons avant janvier, c'est-à-dire avant que le système se mette en place, à la fois sur la DCT mais aussi sur l'annexion de moratoire puisque nous sommes là véritablement dans la non-prise en compte de la réalité insulaire dans tous ses aspects, avec un effet d'enchaînement très important. Je rappelle que sur les ETS, on parle de payer en 2025, 40 % monétisés des émissions de gaz à effet de serre de 2024, en 26, 70 % d'émission de gaz à effet de serre de 2025 et en 2027, 100 %.

Alors, nous ne sommes pas contre la décarbonation, loin s'en faut, il ne s'agit pas de cela, il s'agit d'avoir un moratoire pour adapter au système insulaire les sommes et les amendes, pour arriver à aller plus loin dans la décarbonation de l'outil naval, de l'aérien, des ports, l'électrification des ports par exemple, pour justement ne pas être entre le marteau et l'enclume.

Or, la conséquence de ces décisions-là et de ces directives sans prise en compte de l'insularité fait que c'est le Corse de la rue, l'entreprise à l'export ou pas, l'entreprise touristique qui va payer sous mode de l'écologie punitive, cette décarbonation décidée d'en haut, non adaptée.

Donc nous demandons à l'Etat-membre de défendre son île avec nous pour arriver à un système dérogatoire.

Le considérant 24 de la directive du 10 mai 2023 sur les ETS permet à un Etat-membre de défendre une île sous des arguments qui nous siéent bien, mais que pour les îles de moins de 200 000 habitants.

Alors pourquoi moins de 200 000 habitants et pas 350 000 ? Peut-être que l'état membre n'a pas fait l'objet d'un lobby très fort pour l'île européenne que représente la Corse. Mais en tout cas, sur cette base-là, nous demandons un moratoire pour aller à Bruxelles et surtout pour fonder un autre système.

Il faut savoir que nous avons alerté les parlementaires, notamment Michel Castellani et Paul Parigi, pour que les amendements qui soient posés en loi de finances dans ce cadre de moratoire, mais aussi à terme, de fléchage des sommes collectées pour qu'elles servent à la Corse, puisqu'on parle peu ou prou quand même en termes d'amendes liées aux ETS sur l'ensemble du système aérien et maritime, DSP ou hors DSP, à peu près autour d'une centaine de millions d'euros qui concerne la Corse, qui pourrait être réaffectée à l'île dans l'élan de décarbonation pour arriver à trouver un chemin gagnant-gagnant entre compétitivité entrepreneuriale, ne pas faire peser ce poids sur le pouvoir d'achat des Corses, évidemment, parce que ce sont les Corses qui vont payer in fine.

Nos estimations nous poussent à considérer qu'il y aurait en moyenne une augmentation de 2 % des produits alimentaires consécutifs à cette mesure à l'échelle de la Corse, 2 % des coûts des matériaux, donc ce n'est pas du tout neutre, et une augmentation de 40 % du tarif à l'export. Je rappelle quand même que nous avons réussi à faire baisser de manière assez importante le mètre linéaire à l'export de 46 € le mètre en 2015 à 20 € le mètre linéaire pour les agrumiculteurs, les viticulteurs, les fromagers qui exportaient, qui a créé un effet chiffre d'affaires important à l'export. Or, revenir à 28 ou 30, parce que c'est ce qui risque de se passer, va faire en sorte que la compétitivité à l'export va être touchée pour ces entreprises qui se construisaient une structure de production avec l'employabilité qui va avec. Mais le monde de la distribution aussi, puisque s'est joint au collectif, l'ensemble des centrales de distribution, je pense à Carrefour, Auchan, etc., est touché directement, avec des conséquences y compris sociales immédiates.

Donc nous sommes vraiment là dans un combat qu'il faut mener de manière vive, convergente, pour les intérêts économiques et sociaux de la Corse, vu l'impact global qui irrigue l'ensemble de la société de cette directive, d'où cette motion, d'où certainement des réunions qui auront lieu début janvier avec le Premier ministre suite au courrier du président qui s'exprimera certainement sur cette question puisqu'elle est d'urgence.

Donc voilà, il est important de dire que l'exécutif donne un avis favorable et surtout sollicite aussi les groupes politiques pour comprendre qu'on n'est pas sur un petit sujet ou un sujet technique. Loin s'en faut.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre au vote la motion.

Qui est contre la motion ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? Qui est pour ?

**La motion est ADOPTÉE à l'unanimité.**

Monsieur le Président de l'exécutif, est-ce qu'il y a d'autres interventions, si vous le souhaitez ?

**M. le Président Gilles SIMEONI**

Pas d'autres interventions. Merci, Madame la Présidente.

**Mme la Présidente Marie-Antoinette MAUPERTUIS**

Bien. Nous allons pouvoir lever la séance.

Moi, je voudrais vous souhaiter, bien évidemment, vous êtes tous invités à partager un moment d'amitié, je voudrais vous souhaiter à tous de très bonnes fêtes. On a tous besoin d'un peu de repos, je crois, bien que lundi, nous ayons une réunion importante puisqu'il y a l'installation du conseil d'administration. Les administrateurs ne doivent pas l'oublier. La plupart ne sont pas là en fait, puisqu'ils ne pouvaient pas siéger ce matin. Donc, on se revoit pour certains d'entre nous lundi et puis après on prendra évidemment quelques jours de repos.

L'année 2026 s'annonce, j'espère, sous de bons auspices. On a beaucoup de choses à faire, évidemment, avec une campagne électorale aussi. Donc on va décupler notre énergie, je pense, pour certains dans la bataille électorale. C'est le jeu démocratique. Bien sûr, je vous l'ai déjà dit une fois dans une allocution, il faut que les choses évidemment se passent de manière la plus sereine possible et que l'on essaye, autant que faire se peut, de faire la part des choses entre ce qui se passe ici dans cet hémicycle et ce qui se passe à l'extérieur et dans vos communes respectives, même si je sais qu'il y a une perméabilité très forte de la frontière.

Je tenais quand même aussi, puisque nous rejoignons nos familles, rappeler quand même, comme je l'ai dit au début de mon intervention hier matin, de mon allocution hier matin, il y a des familles cette année qui ont été particulièrement meurtries.

Moi, je veux penser à la famille de la petite Chloé, à ses parents bien sûr, à Cathy, à Sébastien.

Je veux penser à la famille de Pilou, puisqu'à la suite de la venue du pape, il y avait eu ce malheur qui était arrivé.

Souvenez-vous, je veux penser à la famille de Pierre Alessandri à Talou et Anne-Camille, sa fille, et à tous ceux qui ont été profondément marqués cette année et qui ne seront pas malheureusement au complet au moment des fêtes de Noël.

Je crois qu'on doit garder véritablement cela en tête. Le sens du travail que nous faisons, y compris collectivement, et ce matin d'ailleurs en commission, était véritablement dans le sens de la recherche d'une Corse apaisée.

Vi vogliu prigà pè 2026 a pace sopratuttu, è a saluta, mà a pace n'avemu veramente bisognu. Eccu.

À ringrazià vi à tutti è pò à prestu !

***La séance est levée à 12 h 45.***